



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 15 juin 2020

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.66

Dossier n° : AE 20.0070

Demandeur : GAEC ROUZIERES

Date d'enregistrement de la demande : 30/03/2020

Date limite de candidature : 24/07/2020

→ Si à l'issue du délai de quatre mois fixé à partir du 24 juin 2020 de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24 octobre 2020.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MONTMURAT	6,80	SALLES Jacques	Section A 125,128,129,174,176,909,910,14 10jkl,1411,1412,1806jk, 1808,1810,
SAINT-SANTIN-DE-MAURS	1,13	SALLES Jacques	Section C 326
MONTMURAT	0,06	BOUTARIC Alice et Michel	Section A 119,126,130,131,1441
MONTMURAT	0,46	LACOSTE Yvonne	Section A 127,172,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière